

Qu'est-ce que

# CEP

## Conseil en Evolution Professionnelle

Le CEP est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé. Il est assuré par des conseillers mandatés par France Compétences. Selon votre situation vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un des organismes suivants :

- Pôle Emploi / CAP Emploi
- Groupement évolution
- APEC (pour les cadres)
- Union Nationale des Missions Locales (UNML)



### A quoi sert-il?

Conseiller chaque actif sur son évolution professionnelle

Accompagner à l'élaboration du projet professionnel.



### Qui peut l'utiliser?

Tous les salariés quels que soient son contrat de travail, son âge, sa qualification,...

Vous êtes libres de vous adresse à l'organisme de votre choix. Cette démarche est individuelle, anonyme et confidentielle. Le salarié décide d'en informer l'entreprise.



### Comment trouver votre conseiller ?

Prenez rendez vous avec un conseiller en appelant le numéro vert de votre région. Le numéro est accessible sur le site [www.mon-cep.org](http://www.mon-cep.org) en sélectionnant votre région.

Votre conseiller vous proposera un entretien individuel pour analyser votre situation.

Il vous guidera dans les démarches et vous accompagnera à construire votre projet si vous envisagez des changements professionnels.



### Le déroulement

Le CEP comporte trois niveaux de prestations :

- un entretien individuel pour analyser votre situation professionnelle décider de la poursuite de la démarche et identifier les acteurs susceptibles de vous accompagner.
- un conseil personnalisé : un référent vous accompagnera tout au long du processus.
- un accompagnement : pour construire un plan d'actions, monter votre projet de formation et vous soutenir dans la réalisation de votre projet.